



AVIS DE MISE EN CANDIDATURE SUPPLÉMENTAIRE

Conseil d'École Boréale

Avis est donné par la présente pour recevoir une mise en candidature aux deux (2) postes à pourvoir au sein du Conseil de l'École Boréale (Ponteix). Ces postes sont en élection partielle et ont un mandat d'un (1) an. Selon l'article 134.2(1) de la Loi sur l'éducation, ces postes devront être assumés par des parents d'élèves de l'école.

Les candidatures seront reçues **jusqu'à 16 h 00, le jeudi 15 octobre 2026** par courriel à election@cefsk.ca et/ou au siège social du Conseil des écoles fransaskoises (201-1440 9^{ème} Avenue Nord), pendant les heures d'ouverture du bureau **à compter du vendredi 2 octobre 2026**.

Pour plus d'information ou pour obtenir un formulaire, veuillez communiquer avec Catherine Liffra au (306) 719 7482 ou Yvonne Muhabwampundu au (306) 719 7461 ou au 1 (877) 273-6661.

Dans l'éventualité d'une élection, le scrutin se déroulera le mercredi 28 octobre 2026 de 10 h 00 à 20 h 00.

Fait à Regina, le 1^{er} octobre 2026.
Roch Gallien, Directeur adjoint de scrutin

Critères pour une mise en candidature

Pour un poste de parent au sein du conseil d'école

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Résider en Saskatchewan depuis au moins six mois ;
- Recevoir l'appui par écrit (signature) de trois parents d'élèves de la prématernelle à la 12^e année de l'école fransaskoise ;
- Être le parent d'une ou d'un élève de la prématernelle à la 12^e année inscrit.e à l'École Boréale.